

## Charte d'accueil.

Vous êtes volontaires pour accueillir deux enfants dans le cadre de notre échange avec l'école allemande de Barleben.

Vous vous engagez à :

- Faire preuve de bienveillance envers les enfants accueillis.
- Assurer la sécurité des enfants. Les enfants ne peuvent quitter votre domicile sur le temps libre. Ils doivent toujours être accompagnés par vous.
- Mettre à disposition de chaque enfant une chambre qui peut être partagée avec le correspondant uniquement.
- Accueillir l'enfant dans des conditions d'hygiène satisfaisantes.
- Veiller à ce que l'enfant ait à disposition une salle de bain qui permette de prendre une douche/ une toilette journalière. Assurer l'intimité nécessaire pour chaque élève.
- Ne pas mettre en contact des animaux qui peuvent présenter un danger pour l'enfant (chien agressif...).
- Assurer à l'enfant un temps de repos satisfaisant. L'enfant ne doit pas se coucher après 22 heures.
- Surveiller l'utilisation d'internet, surtout si l'enfant utilise un de vos ordinateurs.
- Ne pas avoir accès à des contenus télévisés, multimédias inadaptés à des enfants.
- Ne pas diffuser de photographies des enfants sur internet.
- Offrir les repas du lundi soir au vendredi soir.
- Communiquer immédiatement en cas de soucis (santé, sécurité). Vous aurez les numéros de téléphone des responsables.

Signature des parents :